

Liste de vérification après sinistre

Appareils et installation au gaz propane

Voici une liste de travaux à effectuer sur le système de chauffage au propane à la suite d'une inondation. Les travaux devant être exécutés par un entrepreneur peuvent être confiés à un membre de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) qualifié en systèmes de chauffage au propane ou détenant une sous-catégorie visant le chauffage à air pulsé ou hydronique selon le cas. Pour obtenir une liste des entreprises qualifiées de votre région, visiter le www.cmmtq.org.

À noter que les travaux touchant l'alimentation en électricité des appareils doivent être exécutés par un entrepreneur membre de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ).

Nom de l'entrepreneur : _____ Nom du travailleur : _____

Adresse des travaux : _____

Date : _____ Signature travailleur : _____ Signature propriétaire : _____

Note à l'entrepreneur : initialer les travaux effectués dans la liste.

Réservoir et tuyauterie

À faire par le propriétaire		À faire par l'entrepreneur	
Communiquer avec un entrepreneur spécialisé ou avec votre distributeur de propane		S'assurer que les robinets sont tous fermés	
Installer un détecteur de monoxyde de carbone, si celui-ci se déclenche, sortir immédiatement et contacter les pompiers		Vérifier que le ou les réservoirs sont toujours bien fixés, ne sont pas endommagés et ne fuient pas	
N'allumer aucune source d'ignition tant que la source d'énergie n'est pas fermée		Vérifier le régulateur et le robinet de fermeture	
Fermer le ou les robinets d'alimentation en gaz		Vérifier l'intégrité du système de tuyauterie	
		Vérifier les robinets	
		Mettre à l'essai	

Note : *Aucun appareil endommagé par l'eau ne peut être réutilisé sans une vérification de l'entrepreneur spécialiste.*

Appareils

À faire par le propriétaire		À faire par l'entrepreneur	
Ne pas utiliser les appareils		Nettoyer et inspecter l'appareil	
		Vérifier les éléments de contrôle, haute limite, aquastat, etc.	
		Vérifier le brûleur et le train de robinets (veilleuse et principal)	
		Vérifier les éléments de contrôle du brûleur	
		Vérifier la chambre de combustion, remplacer si nécessaire	
		S'assurer que la ou les prises d'air comburant sont dégagées	
		Vérifier le système d'évacuation et la cheminée. Si « Direct vent », vérifier le ventilateur et les contrôles	

Travaux supplémentaires			
<i>Propriétaire</i>		<i>Entrepreneur</i>	